


[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [A propos de la CSFO](#) [Publications](#)
[Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Bulletins](#) > [Bulletins sur les changements à la délivrance de permis](#) > 2007 : Modifications relatives aux permis pour le deuxième trimestre de 2007
Taille du texte : [+](#) [-](#)
[Assurance](#)
[multirisques -](#)
[Bulletins - Auto](#)
[Bulletins sur les](#)
[régimes de retraite](#)
[Bulletins de contrôle](#)
[et de mise en](#)
[application](#)
[Bulletins sur les](#)
[changements à la](#)
[délivrance de permis](#)
[Bulletins par secteur](#)

Bulletin

No G-07/07

– Général

Modifications relatives aux permis pour le deuxième trimestre de 2007

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants qui touchent les dispositions prises à l'égard des demandes de permis et de modifications de permis reçues au cours du deuxième trimestre, soit entre le 1er avril et le 30 juin 2007. Les demandes sont celles de personnes et d'organisations présentes dans les secteurs des services financiers qui relèvent de la compétence de la CSFO: assurances, credit unions/caisses populaires, coopératives, sociétés de fiducie et de prêt et courtiers en prêts hypothécaires. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers de la compétence de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO à: www.fSCO.gov.on.ca.

ASSURANCE - Sociétés

(En ordre alphabétique)

Nouvelles sociétés:

PMI Société d'assurance hypothécaire du Canada
 PMI Mortgage Insurance Company Canada

Date d'entrée en vigueur

1er juin 2007

- La société est titulaire d'un permis pour exercer des activités d'assurance: hypothécaire.
- Lieu de la constitution en personne morale: gouvernement fédéral.
- La personne-ressource de PMI Société d'assurance hypothécaire du Canada est:

Janet C. Martin
 Présidente et chef de la direction
 First Canadian Place
 100, rue King Ouest
 C.P. 456, bureau 2610
 Toronto, ON M5X 1E4
 Tél: (416) 496-1148
 Téléc: (416) 496-1089

Annulations de permis:

Le permis des assureurs suivants a été annulé après que des ententes satisfaisantes eurent été prises à l'égard de toute responsabilité

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

détenue par les assureurs en matière d'assurance.

Date d'entrée en vigueur

Fidelity Investments Life Insurance Company

15 juin 2007

- La compagnie a cessé ses activités au Canada et tous les services d'assurance ont été transférés à Fidelity Investments Insurance Company of Canada.

22 juin 2007

Trent Health Insurance Company

- La compagnie a cessé ses activités au Canada et tous les services d'assurance ont été transférés à Co-operators Compagnie d'assurance-vie.

Modifications de permis:

Date d'entrée en vigueur

AXA General Insurance Company

19 avril 2007

- Une restriction est annulée: automobile, responsabilité et biens.
- Une restriction est changée: frais juridiques (limités aux opérations de réassurance).

La Compagnie d'assurance générale CUMIS

18 avril 2007

- Une catégorie est ajoutée: perte d'emploi.

National Liability & Fire Insurance Company

5 avril 2007

- Une catégorie est ajoutée: maritime.

RBC Travel Insurance Company

4 juin 2007

- Nom changé pour: Compagnie d'assurance RBC du Canada
- Deux catégories sont ajoutées: automobile et responsabilité.

TIG Insurance Company

20 juin 2007

- Une restriction est ajoutée: limitée au service des polices existantes avant le 20 juin 2007.

Ordonnance sur les catégories d'assurance harmonisée et définitions applicables

30 avril 2007

Conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur les assurances, l'Ordonnance sur les catégories d'assurance harmonisée et définitions applicables remplace le règlement 666 de la Loi sur les assurances. En raison de ce changement, les assureurs détenant un permis pour la catégorie d'assurance de perte d'emploi ont vu leur permis modifié pour la catégorie protection de crédit. Les entreprises suivantes sont touchées par ce changement:

- Assurance-vie ACE INA
- American Bankers Insurance Company of Florida
- AXA General Insurance
- AXA Assurances (Canada)
- AXA Pacifique Compagnie d'assurance
- BMO Compagnie d'assurance-vie
- La compagnie d'assurance du Canada sur la vie
- La compagnie d'assurance Canada-Vie du Canada
- CIGNA du Canada, compagnie d'assurance sur la vie
- Compagnie d'assurance Combined d'Amérique
- Société d'assurance vie SIAP
- Compagnie d'assurance-vie Première du Canada
- La Compagnie d'assurance générale CUMIS
- Echelon, Compagnie d'assurances générales

- Endurance, Société de réassurance d'Amérique
- L'Industrielle-Alliance Pacifique, compagnie d'assurance sur la vie
- Compagnie d'assurances générales Legacy
- La London et Midland compagnie d'assurance générale
- Omega compagnie d'assurance générale
- RGA Life Reinsurance Company of Canada
- Sun Life du Canada Compagnie d'assurance-vie
- Trans Global Insurance Company
- Western Life, la compagnie d'assurance-vie

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques ci-dessous donnent des renseignements sur l'examen des demandes courantes de permis et d'autres services connexes par la CSFO. Tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues, envoyées et en attente, à moins d'indication contraire.

Contrats individuels à capital variable

Du 1er avril 2007 au 30 juin 2007

Reçues	Documents envoyés	En attente
9 (2 sont en attente depuis le 1er trimestre)	6	5

L'information sur les contrats individuels à capital variable a été révisée pour voir si elle est conforme aux exigences de la Loi des assurances et du Règlement 132/97. Tous les reçus ont été envoyés dans la période de 30 jours spécifiée dans le Règlement 132/97.

Conformément au Règlement de l'Ontario 359/06 (anciennement Règlement de l'Ontario 132/97), les assureurs doivent envoyer tout changement non matériel aux contrats individuels à capital variable au (à la) surintendant(e), y compris les frais applicables.

Assurance - Agents et experts en assurances

Du 1er avril 2007 au 30 juin 2007

Types de demande	Nouveaux permis	Renouvellements de permis
Permis d'agents*	1604	2978
Permis d'agents de personne morale	90	348
Permis d'experts en assurances	23	622

*La CSFO a étudié 99% des demandes reçues et délivré les permis d'agents en cinq jours ou moins.

Credit Unions/Caisses Populaires

Du 1er avril 2007 au 30 juin 2007

Types de	En	Reçues	Complétées	Docu-	En	Nombre
----------	----	--------	------------	-------	----	--------

demande	attente au 31mars 2007		sur réception	ments envoyés	attente au 31juin 2007	moyen de jours pour envoyer le document
Attestation du statut juridique	0	17	17	16	1	3
Notices d'offres	1	1	1	1	1	40
Statuts de modification	2	4	2	2	4	27
Fusions	2	2	2	3	1	35
Ordonnances	0	0	0	0	0	0
Copies certifiées de documents	0	0	0	0	0	0

Coopératives**Du 1er avril 2007 au 30juin 2007**

Types de demande	En attente au 31mars 2007	Reçues	Complétées sur réception	Docu- ments envoyés	En attente au 30juin 2007	Nombre moyen de jours pour envoyer le document
Attestation du statut juridique	0	42	42	42	0	2
Notices d'offres	7	3	1	5	5	37
Statuts de modification	4	2	1	2	4	74
Statuts de maintien	1	0	0	1	0	26
Statuts de dissolution	3	1	0	1	3	17
Statuts constitutifs	3	5	1	7	1	39
Copies certifiées de documents	0	2	2	2	0	5
Ordonnance d'annulation	1	0	0	1	0	325
Changement important	0	1	1	1	0	4

Courtiers en hypothèques

Du 1er avril 2007 au 30 juin 2007

Types de demande	Nouvelles demandes reçues	Nouveaux permis délivrés	Renouvellements envoyés
Certificat d'enregistrement pour courtiers ou personnes morales	81	71	147

Lorsque la Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques sera entrée en proclamation et que les permis pour les courtiers en hypothèques et les agents seront en vigueur, la CSFO aura élaboré un système pour mesurer la durée qu'il faut pour traiter les demandes de permis.

Grant Swanson
 Directeur administratif
 Direction de la conformité et de la délivrance des permis
 Commission des services financiers de l'Ontario

Le 8 août 2007

ISSN 1481-1499

Page: 5888

Trouver la page:

ALLER

Version à imprimer

Marquer la page d'un signet

Envoyer cette page

Avis importants

Confidentialité

Accueil

Ministère des Finances

Plan du site

Commentaires

English

Contactez

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990-2008

Commission des services financiers de l'Ontario

5160, rue Yonge
 Toronto, ON M2N 6L9
 1 800 668-0128
 416 250-7250



Dernière mise à jour :

8/9/2007 1:16:47 PM